YERRES

HÔTEL DE VILLE

Finances, Contrôle de Gestion et Subventions
N° tél. : 01 69 49 76 22
N/Réf. : OC/ED/VA/EDE

DECISION N°2019/106

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de l'Essonne pour l'étude écologique faune-flore dans le cadre de l'aménagement de la propriété BUDE/DIEULESAINT

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que dans sa volonté politique de préservation de la nature, la Ville veut procéder à une étude écologique complémentaire pour l'aménagement du site BUDE/DIEULESAINT,

CONSIDERANT que le Département de l'Essonne peut accorder un soutien financier aux Collectivités Territoriales au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

DÉCIDE

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention, au taux maximum, auprès du Département de l'Essonne,

D'AUTORISER le Maire à déposer le dossier et à signer tout document afférent à cette demande,

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 18 mars 2019

MAIRIE D'YERRES 91 (Esso

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20190318-2019-106-AU
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

60, rue Charles de Gaulle
91330 YERRES
Tél. : 01 69 49 76 00